

MSC CROISIÈRES – DESTINATION DUBAÏ, ABU DHABI ET QATAR

DOCUMENTS REQUIS

- Passeport en cours de validité (valable 6 mois après retour de croisière)

Tous les passagers devront respecter **toutes ces exigences** pour être autorisés à bord :

- Tous les passagers (2 ans et plus), y compris les résidents locaux et les hôtes séjournant aux Émirats arabes unis avant la croisière, doivent fournir **un certificat d'un test RT-PCR négatif effectué dans les 72 heures avant l'embarquement**. Si vous embarquez pour votre croisière à 15h00 un samedi, vous devez passer votre test COVID-19 le mercredi à partir de 15h00.
- Tous les passagers (12 ans et plus) doivent **être complètement vaccinés**. Les hôtes sont considérés comme entièrement vaccinés s'ils ont reçu la série complète de vaccins plus de 14 jours avant le début de la croisière avec un vaccin Covid-19 approuvé : Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson, Sinopharm, Sputnik V, Covishield, Sinovac. Une combinaison « moitié-moitié » de la liste de vaccins ci-dessus est acceptée. Tous les hôtes embarquant pour une croisière, quelle que soit leur nationalité, doivent présenter un certificat de vaccination indiquant que la vaccination complète/la dose de rappel a eu lieu au cours des 9 derniers mois. Le certificat de vaccination doit être valable pendant toute la durée de la croisière. À partir du 1er mars 2022 : tous les hôtes ayant reçu une deuxième dose de vaccin ou une dose de rappel plus de 9 mois avant la croisière mais qui se sont remis du COVID-19 dans les derniers 9 mois, seront autorisés à embarquer. Les hôtes doivent fournir un résultat de test d'un laboratoire officiel comme preuve de l'infection passée.
- Les hôtes embarquant à Doha (Qatar) doivent présenter le certificat d'un test RT-PCR négatif effectué dans les 48 heures avant le départ du vol avec destination Doha.

À noter : les hôtes qui se sont remis du Covid-19 et qui n'ont reçu qu'une seule injection de vaccin **ne sont pas considérés comme entièrement vaccinés**.

Sputnik/Sinopharm/Sinovac sont des **vaccins approuvés sous contrôle** au Qatar et sont considérés comme valides dans les 6 mois suivant la deuxième dose ou le rappel. Le certificat de vaccination doit être valable pendant toute la durée de la croisière. Les hôtes ayant reçu 2 doses de ces vaccins doivent apporter un test sérologique de détection d'anticorps avec résultat positif pour entrer sur le territoire du Qatar. À défaut de pouvoir fournir ce test, les hôtes ne pourront pas embarquer ou descendre à terre. Les personnes ayant reçu 2 doses des vaccins approuvés sous condition, suivies d'une troisième dose de vaccin Pfizer ou Moderna 14 jours après la dernière dose, seront considérées comme entièrement immunisées (pas d'obligation de présenter le test sérologique d'anticorps). L'autotest antigénique **n'est pas accepté** pour l'embarquement.

À partir du 1er mars 2022, la quarantaine à l'arrivée est obligatoire pour les hôtes arrivant au Qatar appartenant aux nationalités ou provenant des pays figurant sur la liste rouge. Tous les autres pays sont exemptés de quarantaine. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Le certificat original de résultats du test et du certificat de vaccination doit être présenté au terminal (format papier ou électronique) et doit être en anglais. Le certificat de test COVID-19 doit contenir : les données personnelles du passager (vérifiables avec les autres documents de voyage), la date du test, l'identification / les coordonnées du centre qui a effectué l'analyse, la technique utilisée et le résultat du test négatif.

.• Assurance Covid

AUTRES EXIGENCES DE VOYAGE

POUR LES HÔTES EMBARQUANT À ABU-DHABI : À partir du 30 décembre, les personnes vaccinées entrant à Abu Dhabi, en provenance d'autres Émirats, devront montrer leur pass sanitaire sur l'application Al Hosn : <https://alhosnapp.ae/en/home/>

ÉMIRATS ARABES UNIS : Un test COVID-19 est requis pour se rendre aux Émirats arabes unis.

QATAR : Les ressortissants et résidents du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) et de l'Union européenne (UE) ne sont plus tenus de s'enregistrer en ligne sur le site Ehteraz avant d'entrer dans le pays ou de prendre un vol pour le Qatar. Il est toutefois obligatoire de télécharger l'application Ehteraz sur le téléphone portable de tous les hôtes. L'app Ehteraz sera activé lorsque les hôtes atterriront au Qatar via les données mobiles.

Tous les hôtes hors CCG et UE débarquant doivent s'inscrire sur le [site d'Ehteraz](#). Les hôtes recevront une lettre de pré-approbation (ce document doit être téléchargé avant le voyage au Qatar afin de pouvoir monter dans l'avion et sortir de l'aéroport de Doha) par e-mail qui sera vérifiée par les autorités portuaires à l'arrivée.

Les hôtes devront télécharger une copie de leur passeport et une copie de leur vaccin (s'ils sont vaccinés avec les vaccins approuvés sous condition, ils devront télécharger le résultat du test d'anticorps). L'inscription peut se faire 72 heures avant l'arrivée. Les hôtes ne pourront descendre à terre au Qatar que s'ils participent à une excursion organisée par MSC.

Le téléchargement de l'app Ehteraz sur leur téléphone portable est OBLIGATOIRE. L'app Ehteraz sera activé lorsque les hôtes atterriront au Qatar via les données mobiles.

À partir du 1er mars 2022, la quarantaine à l'arrivée est obligatoire pour les hôtes arrivant au Qatar appartenants aux nationalités ou provenant des pays figurant sur la liste rouge. Tous les autres pays sont exemptés de quarantaine. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Les hôtes qui débarqueront au Qatar doivent télécharger l'appli Ehteraz. Elle peut être téléchargée à tout moment mais ne peut être activée qu'une fois arrivé à Doha. Les hôtes, qui se rendent directement à l'aéroport après avoir débarqué du navire, doivent avoir un test PCR de moins de 48 heures ou un test antigénique de moins de 24 heures avant d'arriver au Qatar pour toutes les destinations qui l'exigent. Pour les hôtes qui restent à DOHA après la croisière, seul un test PCR de 48 heures sera accepté.

D'autres exigences telles qu'un test COVID-19 et un formulaire de localisation des passagers (PLF) peuvent toujours être nécessaires pour les exigences de mobilité nationale ou internationale : il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier cette exigence avant le départ. Pour plus d'informations, il est recommandé de consulter les canaux officiels des autorités compétentes de votre pays.

Pour vous assurer une tranquillité d'esprit, MSC Croisières exige que tous les passagers **aient une police d'assurance Covid-19** spécifique pour embarquer couvrant les risques liés au COVID-19, à savoir les frais d'annulation, d'interruption, de rapatriement, de quarantaine, d'assistance médicale et les dépenses connexes, comme l'hospitalisation. Avant de finaliser votre réservation, il sera possible d'ajouter à la croisière le plan MSC Protection COVID-19 pour tous les départs à partir de la **saison d'hiver 2021-2022**. Une preuve de la police d'assurance spécifique à la couverture COVID-19 - qui doit être dans l'une des langues suivantes anglais, italien, allemand, français ou espagnol - **doit être présentée à l'embarquement**, faute de quoi l'embarquement sera refusé.

Conformément à notre protocole de santé et de sécurité MSC rigoureux, tous les invités vaccinés et non vaccinés devront se soumettre à des contrôles de santé et COVID 19, y compris un questionnaire de santé et un contrôle de température sans contact, au terminal avant l'embarquement.

Pour un processus d'embarquement fluide, assurez-vous de revoir nos mesures de santé et de sécurité en place dans nos terminaux et d'apporter :

- Une copie imprimée du formulaire d'embarquement (disponible dans votre carnet de voyage)
- Une copie imprimée du questionnaire de santé obligatoire dûment complété et signé dans les 6 heures précédant l'embarquement (disponible dans votre carnet de voyage)
- L'original du certificat de résultats du test et du certificat de vaccination (format papier ou électronique)
- Une preuve d'assurance COVID-19 indiquant clairement la couverture des risques COVID-19
- Une pièce d'identité en cours de validité

Nous refuserons l'embarquement en cas de :

- Symptômes tels que fièvre (> 37,5°C/99,5°F), toux, difficultés respiratoires, frissons, courbatures, fatigue, maux de tête, maux de gorge et perte de goût ou d'odorat dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Exposition potentielle à un cas suspecté ou confirmé de COVID-19 dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Restrictions temporaires de voyage basées sur les circonstances locales. Par exemple, certains pays peuvent refuser des visas ou interdire l'entrée sur la base des antécédents de voyage ou de la nationalité
- Défaut de présentation de preuve de la police d'assurance obligatoire COVID-19 (qui doit être en anglais, italien, allemand, français ou espagnol)

Pour plus d'information sur les conditions de déplacement [cliquez ici](#)

DESCENDRE A TERRE & VOYAGE RETOUR

Les hôtes pourront descendre à terre de manière indépendante, conformément aux exigences locales, qui sont contrôlées en permanence et peuvent être modifiées. Les hôtes qui voyagent avec des enfants non vaccinés peuvent également descendre à terre de manière indépendante (avant le 1er avril 2022, les hôtes avec des enfants non vaccinés peuvent descendre à terre uniquement en participant à l'une des excursions MSC). Pour une expérience à terre optimale, nous recommandons à tous les hôtes de découvrir les destinations en profitant du confort, de la commodité et de la sécurité d'une excursion MSC, qui peut être réservée avant la croisière et à bord.

Les hôtes en transit à Dubaï ayant embarqué à Doha devront faire un test PCR local spécifique aux Emirats à leur arrivée à Dubaï. Il n'est pas nécessaire d'attendre les résultats pour partir en excursion.

Les hôtes débarquant à Dubaï : un test PCR peut être effectué à bord - sous réserve de disponibilité - au prix de 80 €. La réservation peut être faite directement à bord. Le certificat émis à bord ne contient pas de code QR.

Pour les itinéraires faisant escale au Qatar :

Les hôtes débarquant au Qatar (restant sur le territoire ou partant pour l'aéroport) doivent télécharger l'appli Ehteraz. Elle peut être téléchargée à tout moment mais ne peut être activée qu'une fois arrivé à Doha (consultez les instructions concernant le téléchargement et l'activation de l'appli sur le portail [Ehteraz](#) et téléchargez les documents officiels requis pour recevoir la lettre de pré-approbation* par email).

**Ils pourront recevoir cette lettre via email quand ils seront à Abu Dhabi ou à Sir Bani Yas partout où le Wi-Fi gratuit sera disponible.*

- Si les hôtes n'ont pas reçu leur lettre de pré-approbation, ils devront fournir : leur certificat de vaccination, une copie de leur passeport, leur Cruise Card UNIQUEMENT pour les hôtes vaccinés avec approbation conditionnelle.
- Les hôtes, qui se rendent directement à l'aéroport après avoir débarqué du navire, doivent avoir un test PCR de moins de 48 heures ou un test antigénique de moins de 24 heures avant d'arriver au Qatar pour toutes les destinations qui l'exigent. Pour les hôtes qui restent à DOHA après la croisière, seul un test PCR de 48 heures sera accepté.

Information importante concernant l'appli Ehteraz (Qatar) :

- Cette appli est uniquement nécessaire pour les personnes qui débarquent à Doha (Qatar).
- Les clients peuvent la télécharger à l'avance mais celle-ci ne fonctionnera qu'une fois arrivé au Qatar pour pouvoir se connecter au Wi-Fi à partir d'une adresse IP au Qatar ou lorsqu'ils

activent leurs données itinérantes. Si la carte SIM internationale ne fonctionne pas, une carte SIM locale est disponible au terminal pour un coût de 24 \$ qui permettra d'activer l'appli Ehteraz.

Pour aider les passagers à se conformer aux exigences de mobilité internationale, MSC Croisières a organisé la possibilité pour ses passagers d'acheter et d'effectuer un test moléculaire (c'est-à-dire RT-PCR) ou un test antigénique pendant leur croisière.